



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA SASU NUNA
THERAPIES ET CONSEIL (NUNA TC) ET LA
VILLE POUR LA MISE A DISPOSITION DE
LOCAUX A L'ESPACE PIERRE-SOUWEINE**

**DÉCISION N° AU-19-387
EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de la SASU NUNA THERAPIES ET CONSEIL (NUNA TC), dont le siège social est sis 82, rue de Belleville 75020 PARIS, représentée par sa Présidente Madame Sandra MOUNOUSSAMY, de disposer de locaux à l'Espace Pierre-Souweine pour l'organisation de consultations et groupes de paroles dans le cadre de la convention passée avec la préfecture du Val-de-Marne pour des actions de prévention de radicalisation ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'une salle à l'Espace Pierre-Souweine afin que NUNA TC puisse mettre en œuvre les actions de prévention de radicalisation.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL